



MESURES CATEGORIELLES 2014

Réunion conclusive du 10 juin 2014

En introduction à cette réunion, l'ensemble des syndicats nationaux FO a remis à l'administration leur **plate-forme revendicative pour que les mesures catégorielles soient enfin réelles et qu'elles bénéficient à tous !**

Pour les ITPE, du léger mieux par rapport à 2013, mais pas pour tous !

L'enveloppe de mesures catégorielles, de 15 M€, en nette diminution par rapport à celle de 2013 (23 M€) et présentée [lors de la réunion du 28 janvier 2014](#), est maintenue, mais sa répartition a évolué :

- l'enveloppe attribuée à la refonte de la PSR passe de 3,8 M€ à 3,6 M€ !
- l'enveloppe attribuée aux ITPE est en-dessous de celle projetée en janvier 2014 !

Les progressions pour les ITPE portent sur deux points :

- l'augmentation de 5 % de la PSR, **mais pas pour tous les ITPE**, soit un montant total de 0,5 M€ sur une enveloppe de 15 M€ (**3 % de l'enveloppe !**) ;
- la mise en cohérence et la revalorisation de l'astreinte, pour un montant de 2,2 M€, tous corps confondus, et notamment pour les ITPE, la revalorisation de l'astreinte de décision (combat gagné par FO en CT des DDI).

L'augmentation de 5 % de la PSR s'appuie sur la revalorisation de deux des coefficients de service, servant au calcul du montant annuel, et exclut les ITPE en poste au CMVRH et à l'ENTE, ce que nous dénonçons. Cette mesure **va dans le sens de notre revendication visant à rendre plus attractifs les services déconcentrés**, mais la décision de l'administration est encore largement insuffisante.

Cette mesure aurait aussi du se combiner avec l'augmentation du taux de base de chaque niveau de grade, **ce qui aurait permis d'en faire bénéficier l'ensemble des ITPE**. La priorité étant à mettre sur le premier niveau de grade afin de maintenir l'attractivité du corps, par rapport à d'autres corps d'ingénieurs ou au secteur privé. Urgence qui saute aux yeux quand on sait qu'un TSDD en chef, « ex-détaché dans l'emploi de chef de subdivision », paye un « droit d'entrée » de 700 euros par an de PSR lors de son intégration dans le corps des ITPE !

FO a fait préciser en séance à l'administration ce qui n'était pas clair dans sa présentation : si les mesures réglementaires relèvent de textes ministériels y compris pour les agents en PNA au sein du CEREMA et de VNF par exemple, **leur prise en charge budgétaire doit être assurée par ces établissements publics**, et non pas sur l'enveloppe des mesures catégorielles des ministères ! FORCE OUVRIERE sera vigilante sur ce point dans les instances de dialogue social de s établissements...

En résumé, **les coefficients de service passeraient pour le corps des ITPE :**

- de 1,81 à 1,94 pour l'administration centrale, le CGEDD, l'Outremer, CPII et le CEREMA (DtechEMF et DtechITM – directions maintenues dans cette catégorie grâce à l'intervention de FO en comité de suivi CEREMA !);
- de 1,31 à 1,42 pour les autres services.

Ce qui donnerait en sonnnet et trébuchant **entre 116 et 321 € en gains annuels :**

	Taux actuel dans les services			Taux proposé dans les services			Gain			
	CMVRH/ENTE	AC/CGEDD/OM/SETRA/CETMEF/CPII	Autres services	CMVRH/ENTE	AC/CGEDD/OM/SETRA/CETMEF/CPII	Autres services	CMVRH/ENTE	AC/CGEDD/OM/SETRA/CETMEF/CPII	Autres services	
Coefficient de service	2	1,81	1,31	2	1,94	1,42				
Taux										
IC1	3572	7144	6608,2	4822,2	7144	6929,68	5072,24	0	321,48	250,04
IC2	3177	6354	5877,45	4288,95	6354	6163,38	4511,34	0	285,93	222,39
IDTPE	2817	5634	5211,45	3802,95	5634	5464,98	4000,14	0	253,53	197,19
ITPE	1659	3318	3069,15	2239,65	3318	3218,46	2355,78	0	149,31	116,13

Le tout à comparer à l'exercice 2013 (de 50 à 107 euros...nos interventions ont fini par peser), sachant que la sur-cotisation retraite est passée par là au 1er janvier 2014 (impact de 80 à 210 euros).

Des mesures catégorielles pour les ITPE, mais en-retrait de celles d'autres corps de catégorie A !

Le montant total de l'enveloppe ainsi attribuée aux ITPE – résultant de réelles mesures catégorielles - serait de 0,5 M€, pour 3000 ITPE (non compris les ITPE en EP), contre 0,95 M€ pour 3895 agents de catégorie A, dont 0,66 M€ pour 2680 attachés et IAM ! Sans oublier une enveloppe complémentaire pour les IPEF... nouvelle d'une très longue série.

Le signe tangible **qu'une part majeure de l'enveloppe catégorielle est gagée par des réformes d'ordre général**, ce qui n'est pas sa vocation !

Les ITPE, reconnus lors des assises des métiers de l'ingénieur comme étant la colonne vertébrale des ministères MEDDE et MLET, peinent à trouver une traduction concrète dans les propositions de l'administration. Il faut dire qu'ils n'ont pas l'habitude de se coucher face aux exigences de la DGAFP... qui semble dicter aussi la répartition des mesures catégorielles dans les ministères !

Une mesure emblématique qui ne coûterait pas grand chose, si ce n'est du bon sens !

S'il est bien une mesure pour laquelle l'argument « enveloppe » n'est pas recevable, c'est le **maintien du plafond de verre « du 7ème échelon » pour les bonifications d'ISS attribuée aux spécialistes et experts, et aux ITPE sur les postes « territorialisés »** ! Une mesure d'autant plus incompréhensible et inacceptable que les corps administratifs et les IPEF reconnus spécialistes ou experts bénéficient d'une bonification indemnitaire quel que soit leur grade ou échelon.

Une véritable aberration, mais **nous avons enfin obtenu l'ouverture de discussions sur ces sujets**, notamment au niveau du CEREMA, grand employeur et pourvoyeur de spécialistes et experts, et au niveau des DDT-M afin de maintenir une forme d'attractivité sur les postes techniques du « nouveau conseil aux territoires ». Nous attendons désormais des propositions concrètes de la part de la DRH.

Là où FO met les pieds dans le plat...

Au delà des problématiques propres à chacun des corps, FO est intervenue en séance pour porter un certain nombre de « questions qui fâchent ».

Concernant plus particulièrement le CEREMA, nous sommes encore loin d'une homogénéisation des rémunérations entre les différentes directions. Certes l'ouverture de discussions a fait l'objet d'un engagement en CTM...mais de là à savoir quand le sujet sera suffisamment mûr !

L'administration nous opposera sans doute qu'il convient de ne pas créer de différentiel entre services ministériels et EP sur un même territoire. Mais comment comprendre cette logique alors qu'elle vient de ramener à un unique harmonisateur central la question des promotions pour les agents en poste à VNF ! Histoire que les agents soient perdants au grattage et au tirage ?

En ce qui concerne **la revalorisation des indemnités de frais de déplacement**, FO est intervenue à Matignon dans le cadre du CT des DDI pour exiger un alignement vers le haut des frais de nuitée, qui viennent d'être portés à 70 euros par 2 ministère en 2014.

L'embarras était palpable... au point que notre DRH nous indiquait en séance qu'une réunion de travail avait été provoquée par les services du SGG ce même 10 juin. Et **si un jour l'harmonisation interministérielle se réalisait vers le haut ?**

Retrouve [ici](#) la plate-forme revendicative FO remise en séance au DRH